

PLUi Haut-Bugey Agglomération

Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R.104-33 à R.107-37 du code de l'urbanisme pour un Plan Local d'Urbanisme

Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale

Procédure de modification n°12 du PLUi

Annexe 2 : Localisation des secteurs visés par la procédure

CONTEXTE COMMUNAL

Haut Bugey Agglomération est constituée depuis le 1er janvier 2019 de 42 communes.

Le territoire est doté de deux documents de planifications majeurs :

- **Le SCoT**, approuvé le 16 juillet 2017 à l'échelle des 36 communes qui constituaient le territoire à cette date
- **Le PLUi-H, approuvé le 19 décembre 2019**, sur le même périmètre que le SCoT. Le document a fait l'objet de plusieurs procédures d'évolution dont la dernière (modification n°6) a été approuvée le 4 avril 2024.
- **Et des documents d'urbanisme locaux**, sur le territoire de l'ex-Communauté de communes du Plateau d'Hauteville

Compétente en matière d'urbanisme et disposant d'un PLUi-H, HBA peut donc mener les procédures d'évolution de son document d'urbanisme

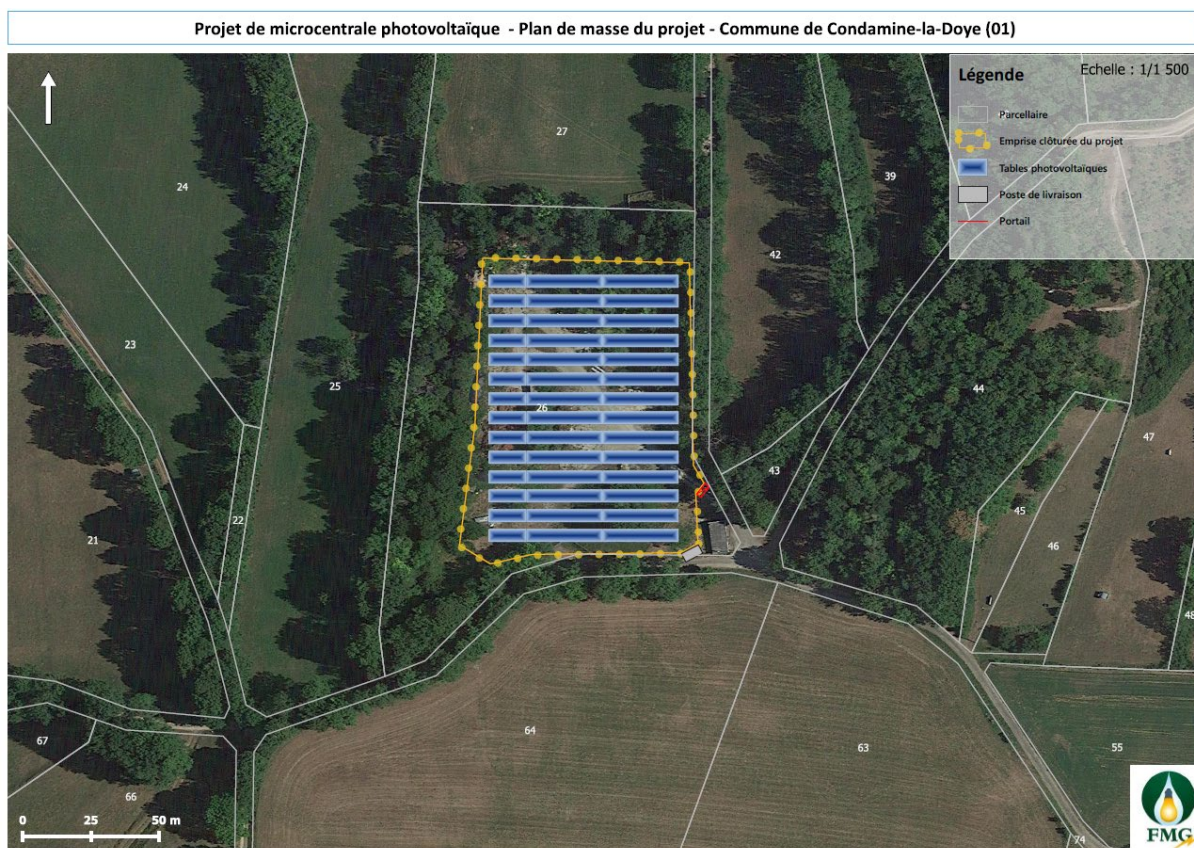
Le territoire du Haut-Bugey, fort de ses 63 099 habitants, représente le second bassin de vie le plus important du département de l'Ain, après le bassin de Bourg-en-Bresse. Sa localisation stratégique, sur l'axe Lyon-Genève ainsi que sa notoriété industrielle grâce à l'image de marque que représente la Plastic Vallée confère au territoire du Haut-Bugey des atouts intéressants lui permettant de stimuler son attractivité.

La commune de Condamine, située au centre du territoire, compte 452 habitants. C'est une commune rurale avec une fonction principalement résidentielle. La commune est traversée par la RD12 la reliant au reste du territoire intercommunal.

RAPPEL DU PROJET

La procédure de modification n° 12 vise un objet :

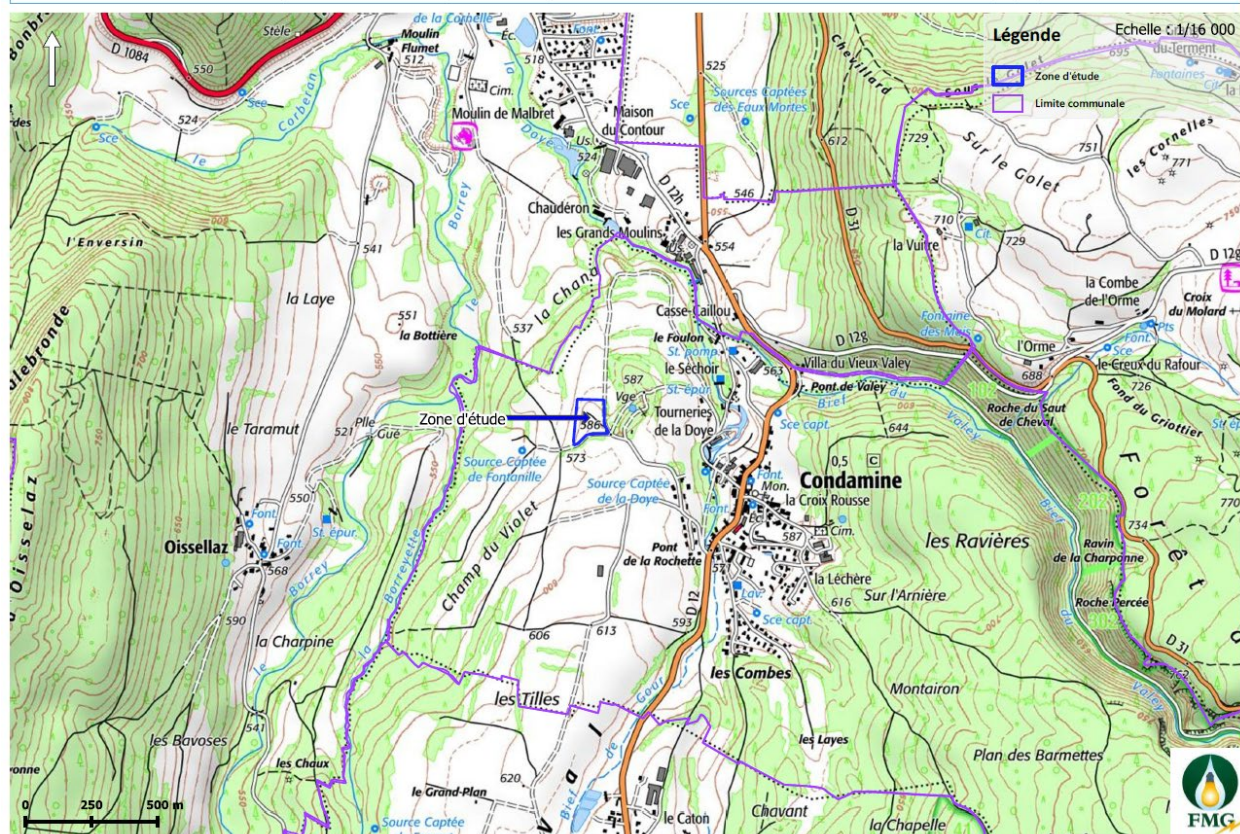
- Intégration d'une étude de discontinuité pour un projet photovoltaïque



Plan masse du projet d'exploitation photovoltaïque

L'actuelle procédure de modification du PLUi-H de Haut-Bugey Agglomération vise à intégrer une étude de discontinuité permettant d'autoriser la réalisation d'un parc photovoltaïque, à l'ouest de la commune de Condamine sur la parcelle ZA26. Le site correspond à une ancienne décharge d'ordures ménagères.

DP1 - Projet de microcentrale photovoltaïque - Plan de situation - Commune de Condamine-la-Doye (01)



Localisation du secteur visé par l'actuelle procédure de modification